

Covid 19 : rappel des principales mesures barrières pour septembre



Covid 19 : rappel des principales mesures barrières pour septembre

Communiqué de la préfecture du Gers

Cependant, il reste élevé pour les classes d'âge les plus jeunes : ainsi la tranche des personnes âgées entre 20 et 30 ans atteint les 287 cas pour 100 000 habitants. Les taux d'incidence sont également très variables d'un territoire à l'autre du Gers.

Par ailleurs, la situation du Gers reste tendue au regard de la situation hospitalière. En effet, 24 personnes sont actuellement hospitalisées dont 4 en réanimation.

Dans ce contexte où la vigilance demeure, le préfet du Gers rappelle les principales mesures barrières applicables pour les prochaines semaines : avec la distanciation physique, l'aération des espaces clos et l'hygiène des mains, le port du masque demeure obligatoire dans tous les lieux susceptibles de regroupement, notamment aux abords des établissements scolaires mais aussi pour tous les lieux ou événements où le pass sanitaire est exigé. La consommation des boissons alcoolisées sur la voie publique hors activités de restauration et débit de boissons est également interdite.

Le préfet du Gers rappelle également que les opérations de vaccination se poursuivent dans les centres comme chez les professionnels de santé. Le centre de vaccination du Mouzon à Auch vaccinera sans rendez-vous le mercredi 1er septembre après-midi".